

nous avons retrouvée aux archives de notre ville (1), et dans laquelle il déclare qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que cette recherche ait lieu. Cette lettre est datée du 5 août 1776, les fouilles eurent lieu la même année (2).

Le récit de cette opération nous a été donné par Artaud (3), qui s'exprime ainsi :

« Déjà, dit-il, Louis l'Étoile et Barthélemy Laurent n'étaient plus (4), un jeune homme (5), témoin de cette découverte, venait de s'enrôler, il ne restait plus que des traditions vagues (6), le batardeau fut placé trop bas, il n'était

(1) Nous devons la communication de ce document à M. Rolle, sous-archiviste, qui a bien voulu nous en donner une copie. La lettre est ainsi conçue :

Versailles, 5 août 1776.

« Monsieur Rigod de Terrebasse, Monsieur, m'écrit que deux bateliers ont trouvé, dans la rivière de Saône, une statue de bronze qu'il voudrait faire retirer ; mais il craint de trouver quelque obstacle de la part du Consulat. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir d'inconvénient à lui permettre de faire les travaux nécessaires pour cela, et supposez que en jugiez de même, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'éprouve aucun empêchement dans une entreprise qui ne peut que favoriser le goût des arts.

Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BERTIN,

A Monsieur de Riverieux, prévôt des marchands.

(2) Et non en 1774 comme le disait Phelippeaux, ou en 1780, suivant Artaud et Comarmond.

(3) *Mémoire sur les recherches d'une statue équestre*, etc.. déjà cité.

(4) Par une contradiction singulière, Artaud, dans sa Notice des antiquités et tableaux du musée de Lyon, année 1808, dit, page 104, que Barthélemy Laurent vit encore.

(5) M. Phelippeaux, témoin oculaire.

(6) Si le rapport fait à l'Académie eût été imprimé au lieu d'être fermé dans les cartons de sa bibliothèque, on eût eu alors des renseignements précis, d'autant plus faciles à utiliser que le mur du couvent existant aurait donné les plus grandes facilités pour le calcul et les mesures de distance.